

N° 10 – MARS 2016

INFORMATIONS STATISTIQUES

BILAN ET ÉTAT DE LA POPULATION DU CANTON DE GENÈVE EN 2015

En 2015, la population résidante du canton de Genève augmente de 8 033 personnes, soit 1,7 % de plus en une année. Après celle de 2014, il s'agit de la croissance la plus forte enregistrée depuis les années soixante. Fin 2015, la population résidante totale du canton s'établit à 490 578 habitants, dont 41,2 % d'étrangers.

La croissance démographique genevoise s'explique essentiellement par le jeu des migrations. En 2015, le solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) est particulièrement élevé (+ 6 265 personnes). Sa contribution

à la croissance s'élève à 78 %. Les 22 % restants sont dus au solde naturel (différence entre les naissances et les décès : + 1 768 personnes).

Le canton compte 152 personnes âgées de 100 ans ou plus à fin 2015 (32 hommes et 120 femmes). La doyenne a 111 ans et le doyen 109 ans.

Au cours de l'année, la population de la ville de Genève a dépassé les 200 000 habitants et Bernex est devenue la treizième commune du canton à compter plus de 10 000 habitants.

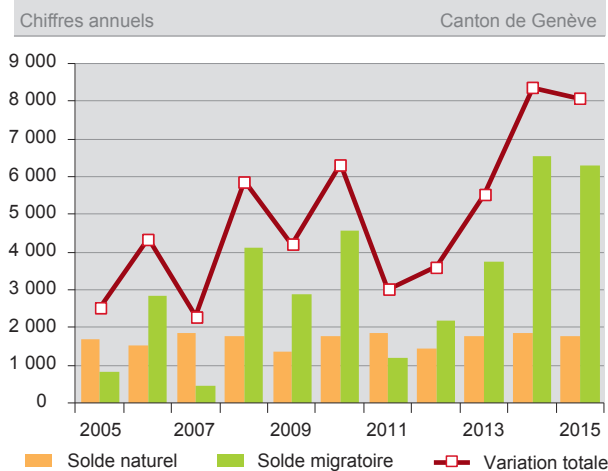
Bilan démographique selon l'origine, en 2015

Chiffres annuels	Canton de Genève		
	Suisses	Etrangers	Total
Population en début d'année	283 091	199 454	482 545
<i>Mouvement naturel</i>			
Naissances	2 914	2 305	5 219
Décès	2 690	761	3 451
Solde naturel	224	1 544	1 768
<i>Mouvement migratoire extérieur (1)</i>			
Immigrés	5 846	21 804	27 650
Emigrés	7 182	14 203	21 385
Solde migratoire	- 1 336	7 601	6 265
Changement d'origine	6 616	- 6 616	-
Variation totale	5 504	2 529	8 033
Population en fin d'année	288 595	201 983	490 578

(1) Personnes en provenance ou à destination de l'extérieur du canton.

Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

Solde naturel et solde migratoire, depuis 2005 (1)



(1) Solde naturel : naissances - décès. Solde migratoire : immigrés - émigrés.

Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

PLUS DE 200 000 ÉTRANGERS DANS LE CANTON

La population résidante étrangère s'accroît de 2 529 personnes en une année (+ 1,3 %) et franchit le cap des 200 000 personnes. Elle se fixe à 201 983 personnes à fin 2015. Cette augmentation est moins importante qu'en 2014, principalement parce que plus d'étrangers sont devenus suisses en 2015 (6 616, contre 2 233 en 2014).

A fin 2015, les étrangers représentent 41,2 % de la population résidante du canton. Une part similaire à celle observée il y a une centaine d'année. Six communes affichent une proportion supérieure à 40 % : Pregny-Chambésy (52 %), la ville de Genève (49 %), Vernier (46 %), Meyrin (45 %), le Grand-Saconnex (44 %) et Versoix (44 %). Parmi elles, Pregny-Chambésy est la seule commune avec une population inférieure à 10 000 habitants (3 635 habitants).

Deux tiers des étrangers sont originaires de l'UE28/AELE, un sur dix d'un autre pays européen et un quart d'un autre continent. Les quatre communautés étrangères les plus importantes proviennent, dans l'ordre, des pays suivants : Portugal, France, Italie et Espagne. Ces quatre nationalités représentent 103 815 habitants, soit 51 % de la population étrangère totale et 79 % de la population de l'UE28.

La moitié (54%) des résidents étrangers sont titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C), 30 % d'une autorisation de séjour (permis B) et 12 % sont des fonctionnaires internationaux et membres de leur famille. Les 4 % restants sont des personnes relevant du domaine de l'asile ou titulaires d'une autorisation de courte durée (permis L).

FORTE HAUSSE DE LA POPULATION SUISSE GRÂCE AUX NOMBREUSES NATURALISATIONS

Fin 2015, la population de nationalité suisse s'élève à 288 595 personnes. Sa croissance annuelle est particulièrement marquée : + 5 504 personnes (+ 1,9 %). Cela est dû au grand nombre de changements d'origine, qui, s'ils réduisent la hausse de la population étrangère, contribuent d'autant à la croissance de la population suisse.

Logiquement, la majorité (81 %) des étrangers qui sont devenus suisses étaient titulaires d'un permis C. La part des fonctionnaires internationaux et membres de leur famille parmi les naturalisés est élevée (9 %). Cela reflète leur importance dans la population étrangère du canton. De plus, ils sont plus enclins à se naturaliser en 2015 qu'auparavant : 2,6 % d'entre eux ont obtenu la nationalité suisse en 2015, contre 0,8 % en 2014.

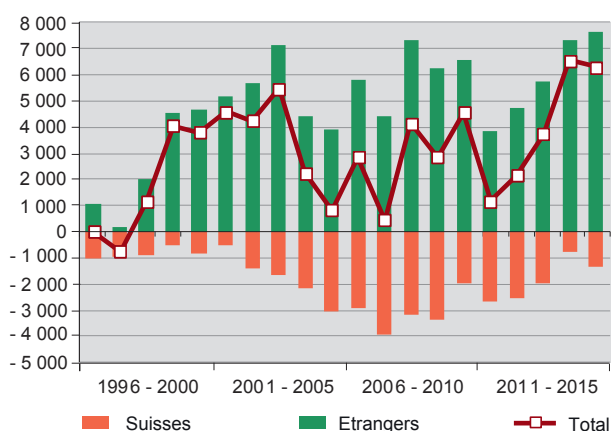
UN GAIN MIGRATOIRE ÉLEVÉ

Comme souvent par le passé, le solde migratoire est le principal moteur de la croissance démographique du canton. Comme en 2014, le solde migratoire est élevé en 2015 : + 6 265 personnes. Ceci en raison du nombre particulièrement important de personnes qui sont venues s'installer dans le canton (27 650 immigrés), tandis que, dans le même temps, le nombre de personnes qui ont quitté le canton (21 385) est plutôt faible.

Cet excédent migratoire s'explique exclusivement par le fort gain migratoire étranger, qui s'élève à 7 601 personnes, dont 4 076 ressortissants de l'UE28/AELE.

Comme chaque année depuis 1981, le solde migratoire est négatif pour les Suisses (- 1 336).

Solde migratoire extérieur du canton, selon l'origine, depuis 1996 (1)
Chiffres annuels Canton de Genève



(1) Solde migratoire: immigrés - émigrés

Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

De multiples raisons peuvent expliquer le fort afflux de personnes dans le canton et le faible nombre de départs. La bonne santé de l'économie genevoise, qui se traduit par une croissance de l'emploi et un taux de chômage relativement bas, malgré la force du franc, en est une. Les craintes quant à la mise en œuvre de l'initiative du 9 février 2014 contre l'immigration de masse, qui prévoit le retour des contingents pour les immigrés étrangers et les frontaliers, en est sans doute une autre. A cela s'ajoute la nouvelle loi sur la naturalisation, plus restrictive, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et qui ne permettra plus qu'aux titulaires d'un permis C de se naturaliser. Les incertitudes quant aux conditions-cadre régissant les relations entre la Suisse et la France peuvent également jouer un rôle.

UNE IMMIGRATION FORTE

En 2015, 27 650 personnes sont arrivées de l'extérieur du canton (d'un autre canton suisse ou d'un autre pays) pour s'installer à Genève. Trois quarts des immigrés sont étrangers, soit 21 804 personnes. Les nationalités les plus représentées sont la française (34 %), la portugaise (13 %), l'italienne (12 %), l'espagnole (10 %), l'anglaise (8 %) et l'étasunienne (8 %).

Plus de la moitié (59 %) des immigrés étrangers ont un permis B, 12 % un permis L et 4 % un permis C. De leur côté, les diplomates, fonctionnaires internationaux et membres de leur famille constituent 15 % des arrivées d'étrangers et les personnes relevant du domaine de l'asile 9 % (6 % en 2014).

En raison des conflits qui sévissent en Afrique et en Asie, le nombre d'arrivées de requérants d'asile (permis N) a doublé dans le canton, passant de 939 en 2014 à 1 993 en 2015. Les principaux pays de provenance sont l'Erythrée (633 requérants), l'Afghanistan (383), la Syrie (245), l'Irak (171).

Parmi les immigrés titulaires d'un permis B ou d'un permis L, 47 % s'installent dans le canton pour y travailler, 31 % dans le cadre du regroupement familial et 16 % pour s'y former.

Cela étant, les immigrés étrangers ayant une nationalité de l'UE28/AELE s'installent dans le canton surtout pour y exercer une activité lucrative alors que les « hors UE28/AELE » s'établissent principalement dans le cadre du regroupement familial.

La quasi-totalité (92 %) des immigrés étrangers ayant un lieu de provenance connu viennent de l'étranger ; les autres du reste de la Suisse, principalement du canton de Vaud¹. Les immigrés suisses arrivent également en majorité de l'étranger (65 %), puis du canton de Vaud (17 %).

La majorité des immigrés sont potentiellement actifs : 55 % sont âgés de 20 à 39 ans et 22 % de 40 à 64 ans. Au final, la quasi-totalité des immigrés ont moins de 65 ans, ce qui contribue à compenser les effets du vieillissement de la population.

UNE FAIBLE ÉMIGRATION

En 2015, 21 385 personnes ont quitté le canton, un chiffre plutôt faible. Parmi elles, 66 % sont des étrangers, majoritairement des ressortissants de l'UE28/AELE. Huit émigrés étrangers sur dix partent pour l'étranger et deux sur dix ailleurs en Suisse. Parmi les émigrés suisses, six sur dix vont à l'étranger et quatre sur dix dans un autre canton². Dans l'ensemble, les destinations les plus fréquentes sont le canton de Vaud et la France : 42 % des émigrés partent s'y installer.

UN GAIN NATUREL ÉLEVÉ

En 2015, le nombre de naissances atteint 5 219 et dépasse, pour la deuxième fois après 2013, la barre des 5 000.

Le nombre de décès s'élève à 3 451. C'est la première fois depuis le début de la statistique, en 1951, qu'il est aussi élevé. Ce sont les personnes âgées de 70 à 79 ans et de 90 à 99 ans qui sont les plus touchées. Seulement deux décès sur dix concernent une personne étrangère.

Le solde naturel atteint ainsi 1 768 personnes en 2015. Il est plus important pour les étrangers (+ 1 544) que pour les Suisses (+ 224). Cette différence s'explique essentiellement par le faible nombre de décès d'étrangers (761), une partie d'entre eux devenant suisses après un certain nombre d'années passées ici, d'autres retournant dans leur pays d'origine à l'âge de leur retraite.

ÉVOLUTION DANS LES COMMUNES

L'année 2015 est marquée par le franchissement du seuil de 200 000 habitants en ville de Genève et de celui de 10 000 habitants à Bernex. Ainsi, 13 des 45 communes du canton comptent plus de 10 000 habitants³. Elles regroupent 413 694 personnes, soit 84 % de la population totale du canton.

Deux types de mouvement migratoire sont distingués dans les communes : avec l'extérieur du canton ou intercommunaux. Ceux avec l'extérieur du canton (+ 6 265 personnes dans l'ensemble du canton) représentent un gain de 4 115 habitants pour la ville de Genève. Les communes de la première couronne⁴ en gagnent 1 177, celles de la deuxième couronne⁵ 765 et les communes périurbaines⁶ 208.

Au jeu des mouvements intercommunaux, soit des personnes qui quittent une commune du canton pour une autre, la ville de Genève perd 1 181 habitants. Les communes de la première couronne en gagnent 259 (principalement Onex et Chêne-Bourg), celles de la deuxième couronne 283 (principalement Veyrier) et les communes périurbaines 639 (principalement Cologny et Collonge-Bellerive).

Schématiquement, les personnes en provenance de l'extérieur du canton s'installent en ville de Genève, tandis que les personnes qui déménagent à l'intérieur du canton quittent la ville de Genève pour s'établir dans les communes périphériques.

En cumulant solde migratoire et solde naturel, la ville de Genève gagne 3 788 habitants. La population de la commune de Carouge augmente aussi nettement : + 537 habitants. Les nombreux logements construits dans le quartier de la Fontenette expliquent en partie cette progression. Les autres communes genevoises qui enregistrent les plus fortes augmentations de population sont : Lancy (+ 431), Cologny (+ 389), Onex (+ 331), Meyrin (+ 324) et Chêne-Bourg (+ 317). Neuf communes perdent quelques habitants (Vandoeuvres, Perly-Certoux, Avusy, Cartigny, Collex-Bossy, Soral, Genthod, Hermance et Céligny).

¹ Pour 21 % des étrangers et 6 % des Suisses, la provenance est inconnue

² Pour 32 % des étrangers et 8 % des Suisses, la destination est inconnue.

³ Par ordre de taille décroissant : Genève, Vernier, Lancy, Meyrin, Carouge, Onex, Thônex, Versoix, Grand-Saconnex, Chêne-Bougeries, Veyrier, Plan-les-Ouates et Bernex.

⁴ Communes de la première couronne : Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Grand-Saconnex, Lancy, Onex et Vernier.

⁵ Communes de la deuxième couronne : Bardonnex, Bernex, Confignon, Meyrin, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Puplinge, Satigny, Thônex, Versoix et Veyrier.

⁶ Communes périurbaines : Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bellevue, Cartigny, Céligny, Chancy, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Dardagny, Genthod, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Pregny-Chambésy, Presinge, Russin, Soral, Troinex et Vandoeuvres.

COMMENT UNE TELLE CROISSANCE DE LA POPULATION PEUT-ELLE ÊTRE COMPATIBLE AVEC L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS ?

Au cours de la période 2006-2015, la population résidante progresse de 5 140 personnes en moyenne par an, compte tenu des migrations (entrées et sorties) et du mouvement naturel de la population (naissances et décès). La moyenne du solde migratoire est de 3 459. Quant au parc de logements, il gagne 1 470 logements par an en moyenne.

Si un lien existe entre la croissance globale de la population et celle du parc de logements, l'état actuel du système statistique ne permet pas de comprendre dans tout le détail souhaitable comment la population se répartit dans les logements. En moyenne, chaque année, 26 000 personnes immigrent dans le canton et 22 000 le quittent. De surcroît, environ 7 % à 8 % de la population déménage à l'intérieur du canton chaque année. Le «brassage» de population est donc important et les besoins en logements diffèrent entre les nombreux cas de figure possibles.

- Certains mouvements nécessitent un logement libre. Exemples : arrivée d'une famille dans le canton ; jeune femme quittant ses parents pour vivre seule ; personne divorcée cherchant à se loger, son ex-conjoint conservant l'appartement.
- Certains mouvements libèrent un logement. Exemples : départ d'une famille vers l'extérieur du canton ; jeune homme quittant le logement où il vivait seul pour emménager chez sa compagne, déjà logée ; décès d'une personne vivant seule ; entrée en EMS d'une personne âgée qui vivait seule. En cas de décès d'une personne âgée, le logement libéré peut potentiellement être grand, car c'est souvent celui qu'elle occupait déjà avec sa famille.
- Le déménagement de l'ensemble d'un ménage à l'intérieur du canton nécessite de trouver un logement libre et en libère un autre.
- D'autres mouvements n'entraînent ni nécessité de logement libre, ni libération de logement. Exemples : naissance d'un enfant ; jeune homme quittant le foyer familial pour emménager chez sa compagne, déjà logée ; jeune femme ayant terminé ses études à Zurich et revenant habiter chez ses parents à Genève.

La diversité de ces mouvements et l'ampleur du «brassage» précité expliquent que la croissance de la population puisse dépasser sensiblement celle du parc de logements.

Les données sur la population proviennent de l'exploitation du registre des habitants, tenu par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Ce registre ne comptabilise ni les personnes sans papiers qui résident dans le canton – ce qui provoque une sous-estimation du nombre d'habitants –, ni les personnes qui ont leur domicile légal à Genève, mais qui habitent ailleurs dans les faits – ce qui provoque une surestimation du nombre d'habitants. La taille de ces deux groupes n'est pas connue.

Par ailleurs, l'entier du parc n'est pas occupé par des habitants dénombrés par la statistique de la population. Divers cas de figure existent : véritables résidences secondaires, logements mis à disposition par des entreprises à du personnel venant travailler peu de temps, logements occupés par des sans papiers, logements inoccupés en attente de rénovation ou transformation, en attente du règlement d'une succession, rares logements vacants, par exemple.

COMPTE TENU DE CES ÉLÉMENTS, PEUT-ON QUANTIFIER CERTAINS DE CES MOUVEMENTS ?

Pour l'année 2015, l'OCSTAT a décortiqué la croissance de la population pour affiner l'analyse.

En 2015, la croissance de la population s'élève à 8 033 habitants. Elle se compose :

- d'un solde naturel positif de 1 768 personnes, à savoir 5 219 naissances moins 3 451 décès ;
- d'un solde migratoire positif de 6 265 personnes, à savoir 27 650 arrivées moins 21 385 départs.

Sur le plan de la demande en logement

Les 5 219 nouveau-nés n'ont, par définition, pas besoin d'un logement libre, puisqu'ils vont habiter chez leurs parents.

Les personnes qui habitent en ménage collectif⁷ – donc hors du parc de logements au sens strict, qui ne comprend que les logements indépendants – doivent être écartées de ce calcul. Il s'agit pour la plupart de personnes relevant du domaine de l'asile.

- Parmi les 27 650 personnes arrivées de l'extérieur du canton, 3 822 logent en ménage collectif,
- Parmi les 21 385 personnes qui ont quitté le canton, 2 162 habitaient en ménage collectif.

Cela représente un solde migratoire positif de 1 660 personnes qui habitent dans un ménage collectif. En ôtant ces 1 660 personnes du solde migratoire total (+ 6 265), le solde migratoire des personnes « à loger » est de 4 605.

⁷ Personnes vivant dans les homes, les internats, les hôpitaux, les établissements pour personnes âgées, les prisons, les hôtels, les logements de chantier, les centres de requérants d'asile, etc.

Sur le plan de l'offre en logements

- Résultat du mouvement de la construction en 2015, le canton a gagné 1 986 logements.
- Parmi les 3 451 personnes décédées, 850 environ habitaient seules. Ainsi, 850 logements ont été « libérés » à la suite du décès de leur occupant.
- On estime à 510 le nombre de logements « libérés » par des personnes âgées qui sont entrées en EMS.

Au total, l'offre estimée de logements dans le canton en 2015 s'élève à 3 350 logements.

Relations entre l'offre et la demande

Finalement, si l'on raisonne en termes de solde, ce sont 4 605 personnes qui doivent être logées et 3 350 logements sont disponibles pour les accueillir. Cela représente un ratio de 1,4 personne par logement, inférieur à la taille moyenne des ménages du canton (2,2 personnes).

Vue sous cet angle, la forte croissance de la population (+ 8 033 habitants) est parfaitement compatible avec les 1 986 logements construits.

Population résidente, en 2015

Situation au 31 décembre

Canton de Genève

	Population résidente...				
	... au domicile principal (1)			... au domicile secondaire (4)	
	permanente (2)	non permanente (3)	totale		totale
Population totale	484 824	4 565	489 389	1 189	490 578
Suisses	287 406	-	287 406	1 189	288 595
Genevois	175 876	-	175 876	-	175 876
Confédérés	111 530	-	111 530	1 189	112 719
Etrangers	197 418	4 565	201 983	-	201 983
Autorisation de séjour de courte durée (permis L)	909	2 074	2 983	-	2 983
Autorisation de séjour (permis B)	60 869	-	60 869	-	60 869
Autorisation d'établissement (permis C)	109 492	-	109 492	-	109 492
Fonctionnaires internationaux	23 978	-	23 978	-	23 978
Domaine de l'asile (permis N et F)	2 170	2 491	4 661	-	4 661

(1) Personnes qui ont déposé leurs papiers dans leur commune de résidence.

(2) Suisses, étrangers titulaires d'une autorisation de résidence d'une durée supérieure ou égale à douze mois (permis L), étrangers dans le processus d'asile résidant depuis au moins une année en Suisse (permis N et F), ainsi que les diplomates, fonctionnaires d'organisations internationales et membres de leur famille.

(3) Etrangers titulaires d'une autorisation de résidence d'une durée inférieure à douze mois (permis L) ou étrangers dans le processus d'asile résidant depuis moins d'une année en Suisse (permis N et F).

(4) Personnes qui sont déclarées en séjour dans le canton pour une durée minimale de trois mois par an et qui ont leurs papiers déposés dans la commune de leur domicile principal, qui se situe dans un autre canton.

Source : OCSTAT - Statistique cantonale de la population

POPULATION PRISE EN COMPTE

Parmi les 490 578 habitants du canton de Genève dénombrés à fin décembre 2015 par la statistique cantonale de la population, la quasi-totalité y a son domicile principal (489 389 personnes), cette catégorie se répartissant en population résidente permanente (484 824 personnes) et non permanente (4 565 personnes). Le solde, soit 1 189 personnes, a « seulement » son domicile secondaire dans le canton.

Domicile principal

Le domicile principal d'une personne se trouve dans la commune de résidence où la personne a déposé ses papiers. Une personne ne peut avoir qu'un seul domicile principal.

Population résidente permanente

Plus de 99 % de la population résidente au domicile principal est constituée de personnes qui résident de façon permanente dans le canton. La population résidente permanente groupe l'ensemble des résidents de nationalité suisse qui ont leur domicile principal dans le canton ainsi que les étrangers titulaires d'une autorisation de résidence d'une durée supérieure à une année. Les personnes en cours de procédure d'asile (livret F ou N) résidant en Suisse depuis une année au moins, les diplomates, les fonctionnaires d'organisations internationales, ainsi que les membres de leur famille en font également partie.

Les 484 824 résidents permanents se composent de 287 406 Suisses (dont 61 % de Genevois) et de 197 418 étrangers qui, pour la plupart, sont originaires de l'UE28. Parmi ces étrangers, 55 % possèdent un permis d'établissement (permis C), d'une durée indéterminée, et 31 % sont titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) valable cinq ans qui, à terme, peut leur permettre de bénéficier d'un permis C. Les diplomates, fonctionnaires internationaux et membres de leur famille représentent 12 % du total.

Population résidente non permanente

La population résidente non permanente ne représente que 1 % des personnes ayant leur domicile principal dans le canton. Par définition, il ne s'agit que d'étrangers titulaires d'un permis L d'une durée inférieure à douze mois ou personnes en cours de procédure d'asile (livret F ou N) résidant en Suisse depuis moins d'une année. Deux tiers de cette population est âgée de 20 à 39 ans.

Domicile secondaire

Seules 1 189 personnes déclarent avoir un domicile secondaire dans le canton, c'est-à-dire qu'elles y vivent au moins trois mois par an dans un but particulier, professionnel ou autre, tout en ayant laissé leurs papiers dans la commune de leur domicile principal, qui se situe dans un autre canton. Précisons que domicile secondaire ne signifie pas résidence secondaire, puisqu'une personne qui a son domicile secondaire à Genève y passe au moins trois mois par an. Une personne qui a simplement dans le canton une résidence secondaire n'est pas prise en compte dans la statistique cantonale de la population.

Les personnes qui déclarent avoir un domicile secondaire dans le canton sont, par exemple, des étudiants ayant gardé leur domicile principal chez leurs parents, dans leur canton d'origine, ou des Confédérés qui travaillent à Genève mais qui ont conservé leurs attaches – et donc leur domicile principal – dans leur canton d'origine. De ce fait, cette population est relativement jeune. Environ 70 % de ces personnes sont âgées de 20 à 39 ans, contre seulement 29 % dans l'ensemble de la population.

Une autre définition de la population résidente pour la Suisse

La définition de la population cantonale est plus large que celle appliquée à l'échelon national, qui se limite à la population résidente au domicile principal. Elle est cependant particulièrement bien adaptée aux centres urbains, qui accueillent une population diversifiée et connaissent des mouvements migratoires importants.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Des compléments d'information dans le domaine de la population peuvent être consultés sur le site Internet de l'OCSTAT :

- Etat de la population http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=01_02_1
- Evolution démographique http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=01_02_2
- Mouvement migratoire http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=01_02_4

Département présidentiel

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé

à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2016. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 10 – MARS 2016

17.03.2016

